

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>ELITEL RESEAUX – RENOUELEMENT D'UN  BRANCHEMENT GAZ – IMPASSE DES CYCLAMENS</b> <b>ARRETE N° 2022/284</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 19 décembre 2022 de la société ELITEL RESEAUX sollicitant la Ville pour des travaux de renouvellement de branchement gaz impasse des Cyclamens à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société ELITEL RESEAUX est autorisée à réaliser, à partir du 3 janvier 2023 et pour une durée de 14 jours, des travaux de renouvellement d'un branchement gaz sur trottoir impasse des Cyclamens à Ifs.
- Article 2 :** Pour permettre la réalisation des travaux, le stationnement sera interdit.
- Article 3 :** La société ELITEL RESEAUX est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société ELITEL RESEAUX devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale d'Ifs ;
  - La société ELITEL RESEAUX ;
  - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
  - KEOLIS ;
  - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 19 décembre 2022

Le Maire,  
  
**Michel PATARD-LEGENDRE.**